

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 619

présenté par

Mme Linkenheld, Mme Capdevielle, Mme Pochon et M. Bies

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'extension du dispositif Meilleurs Bacheliers aux filières non sélectives. Si on peut comprendre la volonté d'accompagner tout particulièrement les bacheliers issus de milieux ou quartiers défavorisés, il convient toutefois d'éviter toute mesure qui pourrait conduire à une dérive vers l'introduction d'une sélection générale à l'université publique.